

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

### **NOMBRE :**

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 10  
de votants : 12

### **CONVOCATION DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 19h30, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

**Étaient présents :** M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, M. Patrice FOURRÉ, Mme Florence NONIS, Mme Floriane COLLAU, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, M. Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

**Étaient absents et excusés :** Monsieur Jean-Christophe RETHO, Mme Marie-Françoise DANIEL (a donné pouvoir à Mme Floriane COLLAU), Mme Christelle BERTHELOT (a donné pouvoir à M. Jacques MAUPU) et Mme Céline LAUBY.

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne MENAGER

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du compte rendu du 08/03/2022
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
  - Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021.
  - Affectation des résultats 2021.
  - Vote du Budget Supplémentaire 2022.
4. Projet d'extension du réseau d'éclairage public, rue de Genêt / Autorisation de solliciter la Communauté de Communes.
5. Projet d'extension du réseau d'eau potable rue du Moulin à Tan / Autorisation de solliciter un maître d'œuvre.
6. Projet d'installation d'un commerçant ambulancier.
7. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion et prévention des déchets 2021.
8. BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES
  - Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021.
  - Affectation des résultats 2021.
  - Vote du taux des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties
  - Vote du Budget Primitif 2022.
9. Subventions aux associations 2022
10. Questions et informations diverses

---

Remerciement : La classe de CM2 est partie en classe de découverte à Etretat ; elle remercie le maire et le conseil municipal pour l'aide financière apportée à leur projet.

---

Le compte rendu du 08/03 sera adopté lors du prochain conseil municipal.

---

Le Maire informe le conseil municipal des options prises pour le changement des menuiseries de la mairie (fausses crémones, croisillons intégrés et cache fiches). Le devis s'élève à 50 409 € HT y compris les options. Il restera à la charge de la commune un coût de 15 374 € vu les subventions de l'Etat (DETR et DSIL) et du Département (FDI) obtenues.

---

### **Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :**

#### **SIRTOM :**

Romain Fillette signale que le quorum pour la première réunion SIRTOM n'a pas été atteint et par conséquent lors de la dernière réunion il a été présenté :

- la mise de la place de la nouvelle carte de déchetterie,
- l'embauche d'un 5<sup>ème</sup> gardien pour toutes les déchetteries,
- taux de 13,80 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2022 et ce taux augmentera jusqu'à 14,50 % jusqu'en 2024.
- Rupture de stock des bacs jaunes de recyclage suite à un grand nombre de demandes de bacs complémentaires.
- La signalisation au sol des déchetteries sera revue.
- Problème des dépôts d'amiante provenant des particuliers, le sirtom lance une réflexion sur ce problème.
- La société SEPUR en charge du marché des collectes souhaite que les élus se déplacent pour constater les difficultés rencontrées sur les différents points de collecte.

#### **CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'actualité de la conférence des Maires :

- Réunion de voiries intercommunales : Pour Chuisnes la réfection de voirie entre Boudharelle, Ecuray et la D 139. Sur notre secteur, la communauté de communes a programmé 240 000 € de travaux hors révision de prix.
- Départ de Dominique CONTE Directeur du Pôle Technique, aucune passation avec le nouveau directeur n'est envisagée.
- Les différents budgets ont été votés et le FPIC sera en totalité reversé aux communes membres et d'autre part un Fonds de concours sera mis en place pour aider les communes à réaliser des investissements.
- Portes Ouvertes des nouveaux locaux de la communauté de communes le 29/04, un mail invitant l'ensemble des personnels communaux et les élus a été envoyé.

---

## **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.**

**Délibération n° 28-2022**

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2021 du Budget de l'assainissement collectif de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		80 508,14		5 286,76		85 794,90
Opérations de l'exercice	59 278,75	58 822,53	34 717,15	17 051,05	93 995,90	75 873,58
<b>Total</b>	<b>59 278,75</b>	<b>139 330,67</b>	<b>34 717,15</b>	<b>22 337,81</b>	<b>93 995,90</b>	<b>161 668,48</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>+ 80 051,92</b>	<b>-12 379,34</b>			<b>+ 67 672,58</b>

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2021 du Budget de l'Assainissement en totale conformité avec le Compte de Gestion 2021.

Approuve le Compte de Gestion 2021 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

---

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.**

#### **Délibération n° 29-2022**

Le Maire, Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget de l'assainissement collectif, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de :	80 051,92 €
- En section d'investissement un déficit de :	12 379,34 €
Soit un excédent global de	67 672,58 €

Compte tenu du déficit d'investissement de 12 379,24 €, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 12 379,34 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), et d'inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) l'excédent de 67 672,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2021 du Budget de l'Assainissement collectif comme suit :

- 12 379,34 € au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.
- 67 672,58 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.
- 12 379,34 € au compte 001 – Déficit d'investissement reporté.

---

#### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022.**

#### **Délibération n° 30-2022**

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2022 du Service de l'assainissement collectif qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation: 67 672,58 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 12 999,92 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Supplémentaire 2022 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 67 672,58 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 12 999,92 €.

---

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

### Délibération n° 31-2022

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		418 863,39	2 153,40		2 153,40	418 863,39
Opérations de l'exercice	560 297,36	697 755,14	292 845,55	190 044,88	853 142,91	887 800,02
<b>Total</b>	<b>560 297,36</b>	<b>1 116 618,53</b>	<b>294 998,95</b>	<b>190 044,88</b>	<b>855 296,31</b>	<b>1 306 663,41</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>+ 556 321,17</b>	<b>-104 954,07</b>			<b>+ 451 367,10</b>

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2021 du Budget Principal en totale conformité avec le Compte de Gestion 2021.
- Approuve le Compte de Gestion 2021 établi par la Trésorerie de Courville/Eure.

---

## AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

### Délibération n° 32-2022

Le Maire, Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de Chuisnes, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de : 556 321,17 €
  - En section d'investissement un déficit de : 104 954,07 €
- 
- Soit un excédent global de 451 367,10€

Compte tenu du déficit d'investissement de 104 954,07 €, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 104 954,07 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), et d'inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) l'excédent de 451 367,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2021 du Budget Principal comme suit :

- 104 954,07 € au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.
- 451 367,10 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.
- 104 954,07 € au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.

---

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022.**

### **Délibération n° 33-2022**

Monsieur le Maire rappelle les taux 2021 et propose de reconduire pour 2022 les mêmes taux d'imposition des 2 taxes directes locales. Concernant la Taxe Foncière sur le bâti, le taux de 2022 correspondant au taux communal de 18,35 % additionné du taux départemental de 20,22 % soit 38,57 %. La commune perçoit pour 2022 les recettes du conseil départemental pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : 38,57 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 30,28 %.

---

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.**

### **Délibération n° 34-2022**

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 201 630,10 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 952 943,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif communal de 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 201 630,10 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 952 943,17 €.

---

## **SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 POUR LES ASSOCIATIONS.**

### **Délibération n° 35-2022**

## **SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 POUR LES ASSOCIATIONS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2022, les subventions aux associations comme suit :

- Chuisnes en Fêtes 1 000,00 €
- Les amis de l'Ecole de Musique : 150,00 €
- La Prévention Routière : 20,00 €
- ADMR : 200,00 €
- Les Amis du Jumelage du Pays Courvillois : 200,00 €

